



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 17 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### Ressource en eau en Corrèze : la sécheresse se prolonge

Après un mois de juillet particulièrement sec, le mois d'août reste marqué par un déficit pluviométrique de l'ordre de 40 % en comparaison avec les normales saisonnières.

Les prévisions pluviométriques ne permettent pas d'envisager une amélioration de la situation dans les prochains jours.

Dans ce contexte, le débit des cours d'eau continue de baisser, et atteint des niveaux très bas notamment sur les têtes de bassin versant.

La situation de l'alimentation en eau potable reste stable sur le département.

Compte tenu de ces éléments et de l'absence de pluies significatives à venir, **les limitations des usages de l'eau en vigueur sont maintenues** :

- Interdiction de l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des jardins potagers et des espaces sportifs de toute nature, de 8 heures à 20 heures.
- Interdiction du remplissage des piscines à usage privatif (hors remise à niveau) y compris les piscines gonflables ou démontables, sauf dérogation délivrée par le gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable.
- Interdiction du lavage des véhicules publics et privés hors des stations de lavage professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité.
- Interdiction du lavage des voies publiques et des trottoirs sauf pour des motifs de sécurité des usagers.
- Interdiction des éclusées et vidanges et lacs, étangs et pièces d'eau, sauf pour les retenues gérées par EDF et la SHEM.

**Ces mesures sont prises jusqu'au 21 septembre 2018.** L'arrêté préfectoral reprenant ces prescriptions est consultable sur le site internet de l'État (<http://www.correze.gouv.fr>). Ces mesures d'économie d'eau évolueront en fonction des conditions climatiques à venir.

#### Contact presse

Guillaume CHIQUET

☎ 05.55.20.55.11 – fax : 05.55.20.73.43

[guillaume.chiquet@correze.gouv.fr](mailto:guillaume.chiquet@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter